

# L'Indépendant

Abonnements : Bascoqna... Un an 40 fr. Directeur-Administrateur Robert TALLANDER Téléphone 5 C. C. P. Limoges 207.10 Annonces classées... la l. 4 fr. Chronique locale... 5 fr. Annonces judiciaires... la l. 5 fr. commerciales... 6 fr.

## Bonnes semailles Bonnes moissons

Le Chef du Gouvernement, parmi toutes les questions vitales qu'il a traitées dans son récent message au peuple français, s'est attaché à retracer l'évolution de la présente guerre. Il en a montré, pour ainsi dire, le schéma jusqu'aux jours actuels et il en a indiqué la ligne probable dans les jours qui vont suivre. Peut-être a-t-il dissipé, ainsi, beaucoup de rêveries et contredit beaucoup d'affirmations gratuites.

Sans doute, le plus raisonnable d'entre nous ne peut-il s'empêcher de bâtir, en quelque sorte, l'histoire des événements qui ne se sont pas encore produits. C'est en effet de notre impatience, du désir que nous avons de voir s'achever cette guerre. Mais, si notre imagination est portée à diriger les destins, notre bon sens doit nous convaincre que l'avenir n'obéira pas forcément à nos vœux. Le fameux « second front » ne s'établira pas conformément aux décisions des « stratèges en chambre » ou au plan des « tacticiens de café ». Peut-être même ne s'établira-t-il pas du tout, l'entreprise se révélant pleine de périls dès qu'on en examine les conditions probables.

Nous devrions donc nous interdire nous-mêmes ces jeux de la prophétie familière, qui, le plus souvent, sont absurdes et sans aucun rapport avec les données certaines du problème.

Mais nous avons, toutefois, un moyen d'influencer le futur et de nous le rendre favorable. Ce moyen, c'est de faire notre devoir présent, de le faire le mieux possible, et comme si l'évolution de la guerre devait en dépendre. Et elle en dépend, en effet, soyons-en bien assurés.

La France aura, dans le monde de l'après-guerre, la figure que les Français lui auront faite. Quel que soit le sort des belligérants, l'Europe de demain ne se bâtira point sans que la France y ait sa place. Quelle place ? C'est ici que la di-

## D'UNE SEMAINE... A L'AUTRE

Peu d'événements au cours de la semaine qui va s'achever. La guerre semble pourtant reprendre de l'activité sur certains points, mais sans laisser préjuger de ce qu'elle nous réserve pour demain.

### Les bombardements

La ville du Creusot a été bombardée au cours de la nuit du 19 au 20 juin par des avions anglo-américains. Les dégâts matériels sont importants et le nombre des victimes très élevé : plus de 250 morts.

Parmi les objectifs visés, citons l'église Saint-Eugène, complètement anéantie par une bombe incendiaire, plusieurs écoles, etc.

### Les Grèves

En Amérique, lundi, 500.000 mineurs ont cessé le travail. Devant cette situation alarmante, les autorités auraient demandé au président Roosevelt de signer immédiatement un décret contre les grévistes.

### La crise chez les dissidents

L'éditorialiste des BASLER NACHRICHTER écrit : « Notre époque est fertile en terribles tragédies, mais le comité d'Alger s'efforce de reprendre la tradition de la Grèce antique et de fournir au monde le drame satirique complémentaire. »

### Le 75<sup>e</sup> anniversaire du régent Horthy

La Hongrie a fêté le 75<sup>e</sup> anniversaire du régent Horthy. Appelé à la régence le 1<sup>er</sup> mars 1920, cet homme d'Etat a réussi la lourde tâche de reconstruction d'un pays que les communistes, sous l'égide de Bela Kun, avaient financièrement et économiquement mené à la ruine.

### Le congrès des « Ouvriers Européens »

C'est sous le signe de la collaboration franco-allemande que se sont déroulées à Hambourg de nombreuses manifestations.

M. Krogmann, maire de Hambourg a déclaré : « La présence de nombreux ouvriers français facilite grandement la compréhension mutuelle. »

gnité, le courage, la persévérance, la loyauté des Français produiront leur fruit.

Même dans le stérile terrain de la période actuelle, nous semons un grain qui lèvera dans la paix. Imposons donc à tous le respect de nos droits par l'exemple que nous donnons à l'univers qui nous regarde.

### M. de Brinon est rentré à Berlin

Après son voyage sur le front de l'Est, M. de Brinon est rentré à Berlin. Au Foyer Français de la capitale du Reich, il a déclaré : « Il faut en finir avec un régime qui menace la vie de l'Europe et qui ne peut que conduire à de nouvelles guerres, à des tueries fratricides. »

### L'U. R. S. S. exige un second front

Le bilan de deux ans de guerre publié par le bureau d'information soviétique se termine par un appel direct en faveur de la création d'un second front.

La situation a changé en notre faveur, conclut le texte, mais cela ne suffit pas pour gagner la guerre. Tout dépend de la façon dont nos alliés profiteront de l'occasion qui leur est offerte d'ouvrir un second front en Europe.

L'absence d'un deuxième front a entraîné de très grands sacrifices pour l'Union soviétique, lui a causé des dommages très graves et a prolongé la guerre au détriment de tous les alliés.

### Le second anniversaire de l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'U. R. S. S.

Il est bon de se rappeler la menace que faisait peser sur l'Europe, il y a deux ans, l'armement formidable de l'U. R. S. S. Cette menace pèse toujours sur nous.

Qu'arriverait-il si les armées allemandes et les autres légions des autres pays européens qui combattent à leur côté cédaient ? Les Français devraient renoncer non seulement à la propriété de leurs biens, mais encore à toute existence indépendante, à tout respect de la personne humaine.

Comme l'a si bien exprimé le Président Laval dans son discours, il faut « que les Français comprennent qu'ils sont solidaires de l'Europe, et qu'ils doivent apporter par leur travail leur participation à la défense de l'Europe. »

## NOUVELLES en quelques lignes

Les billets de 5000 fr. ne seront pas démonétisés.

— La France a reconnu le nouveau gouvernement argentin.

— Le roi George VI venant d'Algérie est arrivé en Angleterre.

— Deux réfractaires du S. T. O. ont été exécutés par des meneurs communistes dans le Cantal.

— Le Pape Pie XII s'est associé au « grand jubilé » de Lyon. Solennité rarissimes qui a commencé mercredi et qui n'a pas été célébrée depuis plus d'un siècle.

— Les Italiens de 18 à 36 ans et les Italiennes de 18 à 24 ans seront mobilisés pour le service du travail.

— M. Alexandre Duval, député de l'Eure, est mort.

— Un grave tremblement de terre s'est produit en Turquie. On compte déjà plus de 1000 morts et autant de blessés.

— L'ex-général Nogués est arrivé à Lisbonne.

— M. Maro Mazerand, rédacteur en chef de la *Dépêche du Centre*, est mort.

— Le général Auchinleck, nouveau commandant en Chef aux Indes, a pris possession de ses fonctions.

— Une délégation d'officiers soviétiques visite actuellement les installations militaires de la forteresse britannique de Gibraltar.

— Il y a deux ans, l'Allemagne entra en guerre contre la Russie pour sauver l'Europe du péril bolchevique.

— L'aviation anglo-américaine a perdu plus de 18.000 appareils depuis le début des hostilités.

— Les jeunes de la classe 1942 occupés en France sur les chantiers Todt iront travailler en Allemagne.

— 922 prisonniers libérés sont arrivés à Compiègne.

— Le nouveau ministre de Finlande a présenté ses lettres de créance au président Laval.

— Quatre trafiquants de titres de rationnement ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

— Bagarres sanglantes à Détroit entre blancs et noirs. 23 morts, 700 blessés.

— Les Conseils départementaux adressent aux chefs de l'Etat et du gouvernement, l'expression de leur fidélité.

## Pourquoi le vin est cher ou les petits bénéficiaires des Intermédiaires

On se plaint souvent de ce que les Viticulteurs gagnent trop d'argent. Mais que dire de l'écart qui existe entre les prix à la production et les prix à la consommation ? Voici, à ce sujet, des chiffres précis :

### Vins blancs appellation « Bergerac » de 11° 5

Prix d'un hectolitre à la propriété augmenté des frais de régie : 1188 + 86 = 1244 fr.

Prix de vente au consommateur : 1244 × 100 = 2538.

Bénéfice à partager entre les intermédiaires : 2538 - 1244 = 1294 francs.

Bénéfice du grossiste éleveur : 1294 × 20 = 507 fr. 50.

Bénéfice du grossiste distributeur : 1294 × 19 = 482 fr. 05.

Bénéfice du détaillant : 1294 × 12 = 304 fr. 45.

Les marchands de vins de Bergerac sont très souvent éleveurs et distributeurs, ils cumulent donc les deux taux de marque de 20/51 et 19/51 et ont un bénéfice brut de 989 fr. 55 par hectolitre de vin.

### Mônbazillac extra

Prix d'un hectolitre de vin à la propriété, augmenté des frais de régie : 3700 + 56 = 3756 francs.

Prix de vente au consommateur : 3756 × 100 = 10.730 francs.

Bénéfice à partager entre les intermédiaires : 10.730 - 3.756 = 6.974 fr.

Bénéfice du grossiste éleveur : 6.974 × 21 = 2.253 francs.

Bénéfice du grossiste distributeur : 6.974 × 31 = 3.326 fr.

Bénéfice du détaillant : 6.974 × 13 = 1.394 francs.

Pour les ventes faites directement aux détaillants ou aux consommateurs, les marchands en gros de vins cumulent les deux taux de marque de 21/65 et 31/65. Ils réalisent donc un bénéfice brut de 5 579 fr. par hectolitre.

N'est-ce pas là des bénéfices excessifs ? quand on sait qu'un négociant en gros vend chaque année plusieurs milliers d'hectolitres de ces vins !

**DEMAIN, DIMANCHE**  
à partir de 15 heures, sur le bassin de l'Alba

la plus grande Manifestation d'Aviron de l'année

Championnat de France et Régates

avec  
Vichy, Bayonne, Toulouse, Limoges, Castillon,  
Villeneuve, La Réole, Fumel, Libos  
et Bergerac

**15 courses dont 3 à « huit »**

Lire les détails en Chronique Sportive, page 3.

**500 fr. RÉCOMPENSE** à qui rapportera un Stylographe « Parker », appartenant au prisonnier libéré Chaussade Régis, faubourg de la Madeleine. Souvenir de captivité perdu le vendredi matin 18 juin, vers 10 h. Lieu présumé : aux environs de la rue Cantelauve.

# Série d'arrestations

Le nommé Henri Anoge, 33 ans, manoeuvre-maçon à Paris (20<sup>e</sup>), domicilié au n° 17 de la rue de la Réunion, était détenu dans une prison de la capitale. Libéré le 8 juin courant, il se rendit à Périgueux où il arriva le 14; là, avisant une bicyclette qui se trouvait dans la cour de la gare de cette ville, il s'en empara et prit la route de Bergerac.

Le lendemain, il voulut vendre dans notre ville la bicyclette volée, et le 16 juin, il fit main basse sur une mallette déposée dans le couloir de l'hôtel Terminus, en face de la gare. Lorsqu'il ouvrit la dite mallette, l'homme vit qu'elle contenait nombre de titres dont la valeur représentait environ 70.000 francs.

L'opération était fructueuse. Comment réaliser cette valeur ? Anoge eut alors l'idée de vendre les titres aux guichets d'une banque de la place. Mais, quelques instants plus tard, encadré par des agents, le maçon put constater que sa manoeuvre avait échoué, car M. le commissaire de police procéda à son interrogatoire et le défera le lendemain au parquet.

Sur mandat de dépôt de M. le juge d'instruction, Anoge, inculpé de vol, reprit la direction de Périgueux, mais comme pensionnaire de la maison d'arrêt de cette ville.

Dans la nuit du 10 au 11 juin, une bicyclette fut soustraite dans la grange de M. Amédée Zaffalon, 37 ans, métayer à Saint-Antoine-de-Brenuilh; l'auteur du vol démonta les roues et la selle, enleva les pneus et les chambres à air, et se débarrassa du cadre, des roues et de la selle en les jetant dans la Dordogne.

L'enquête ouverte par le gendarmier de Vélaines amena la découverte du voleur, nommé Régis Jamben, 22 ans, domestique agricole à la Moutine, même commune de Saint-Anoine-de-Brenuilh. Le cadre fut retiré de la rivière.

Au moment de son arrestation, Jamben était porteur d'une somme de 6.925 francs.

Le jeune homme fut déferé au parquet le 18 juin, placé sous mandat de dépôt et condamné à deux mois de prison par le tribunal siégeant en audience des flagrants délits.

Le 18 juin, M. le Commissaire de police défera au parquet Jugaya Liehtenswajg, 23 ans, employé de commerce à Périgueux, pour délinquance induite d'une carte d'alimentation et usage frauduleux de deux cartes d'alimentation.

M. le Procureur de la République décerna mandat de dépôt qui fut confirmé le même jour par le tribunal.

Le 17 juin, François Teysier, 45 ans, terrassier à la poudrière nationale, quitta, vers 16 h. 30, le cantonnement de Creysse où il résidait, coucha dans un vieux moulin abandonné près de Lalinde et, au matin, se mit à la recherche d'ossergots; mais des pieds de pommes de terre le tentèrent, ce qui déplaça au propriétaire M. Henri Langlade, 63 ans, cultivateur à la Plane, commune de Lalinde.

Le gendarmier ouestill Teysier et le conduisit le 19 juin devant M. le Procureur de la République. Après mandat de dépôt et confirmation, le terrassier fut transféré à Périgueux pour vol de récoltes.

Le 22 juin, M. le commissaire de police défera au parquet le nommé Gabriel Aupetit, 43 ans, ajusteur, arrêté pour vols divers commis à la poudrière nationale. Aupetit fut placé sous mandat de dépôt.

# Chronique Locale

## M. le Chanoine Chenupt

Il y a dix ans, le Faubourg célébrait les noces d'or sacerdotales de son cher et vénéré oncle, M. le chanoine Chenupt. Après les cérémonies religieuses, un banquet populaire de plus de 300 convives fêta celui qui avait consacré trente ans de sa vie à faire régner parmi ses paroissiens ce grand précepte évangélique: la charité.

Et il n'y avait, ce jour-là, réunis autour de la table, que les paroissiens de la Madeleine, car si tous les amis que M. le chanoine Chenupt compte dans la ville de Bergerac avaient été admis à la liesse, on n'aurait pas trouvé de salle assez grande pour les contenir tous. Ils sont légion, en effet, ceux qui, traversant la Dordogne, sont allés lui demander aide, consolation ou conseil, certains qu'ils étaient de trouver dans son solide bon sens et dans son franc parler la réponse qui convenait.

Aujourd'hui, plus simplement sans doute, mais plus chaleureusement si possible, car dix ans de plus ont resserré encore plus fortement les liens de l'amitié, les fidèles de la Madeleine ont célébré, sur l'initiative du Club Stella, les noces de diamant de leur estimé pasteur.

Ce fut d'abord, dans l'intimité, l'offre d'une gerbe de fleurs par les groupes de jeunesse; puis, le dimanche 20 mai, à 8 heures, une messe de communion à laquelle participa l'élite chrétienne; à 10 heures enfin, drapeaux déployés, les jeunes allèrent attendre à son presbytère le héros du jour et, par la rue semée de jonchées, l'accompagnaient jusqu'à l'église.

Un nombreux clergé était présent au chœur pendant la cérémonie, au cours de laquelle la Schola réputée du Petit Séminaire exécuta les chants liturgiques, et M. le chanoine Freydet, supérieur de cet établissement, rappela en chaire la carrière de celui qui, ordonné prêtre en 1888, fut installé en 1903 à la tête de la paroisse qu'il dirige depuis 40 ans.

L'orateur a pu noter, à la satisfaction de tous, qu'à l'heure actuelle, malgré ses 84 ans, qu'il porte allègrement, le dévoué pasteur n'avait rien perdu de sa vive intelligence, ni de son aménité et que ses sermons étaient toujours un régal pour l'esprit et pour le cœur. « Sa rhétorique et la pureté de son langage semblaient ne pas connaître le poids des ans ».

M. Chenupt remercia en quelques mots la nombreuse assistance, et plus particulièrement les Bergeracois qui s'étaient déplacés des autres paroisses.

Après la cérémonie, un vin d'honneur lui fut offert par le Club Stella dans les jardins du presbytère et le président de ce sympathique groupement, M. Terrier, lui exprima avec émotion les sentiments affectueux de ses paroissiens.

M. Chenupt s'adressa alors à ces jeunes et, en termes élogieux, leur demanda de persévérer dans la bonne voie.

En enregistrant cette page mémorable de notre histoire locale, nous sommes heureux de jolindre nos félicitations à celles que M. le chanoine Chenupt a reçues à cette occasion.

Nous souhaitons à cette vieille figure de notre faubourg de la Madeleine de longs jours.

C'est toujours avec plaisir que nous saluerons amicalement cet homme de cœur qui, par son aménité, sa servabilité, sa sagesse, dans tous les milieux, s'acquiesce tant de sympathie.

**Obsèques.** — Mercredi ont eu lieu les obsèques de notre compatriote M. Jean Delmont, décédé des suites de maladie contractée pendant la guerre, à l'âge de 37 ans.

Une nombreuse assistance avait tenu à accompagner à sa dernière demeure ce brave homme si prématurément enlevé à l'affection des siens.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à la famille Delmont, à son beau-frère notre ami Henniqueux et à toute sa famille nos condoléances émues et attristées.

**Pharmacie de service.** — Damin dimanche, pharmacie Vincent, avenue Pasteur (barrière de Pomponne).

**Feuilles d'alimentation.** — Les feuilles de coupons et les feuilles de savon pour le 2<sup>e</sup> semestre 1943, les feuilles de tickets pour juillet et les cartes de lait du 3<sup>e</sup> trimestre seront distribuées à la Mairie de Bergerac, aux chefs de famille dont le nom commence par :

C, le jeudi 24 juin; D-H, le vendredi 25, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 30.

F et G, le samedi 26, de 9 h. à 11 h. 30.

Personnel de la Poudrière, le samedi 26, de 14 h. à 17 h. 30.

Ge à L, le lundi 28; Le et M, le mardi 29; N à S le mercredi 30; T à Z et retardataires, le jeudi 1<sup>er</sup> juillet, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 30.

L'ordre alphabétique sera rigoureusement observé.

**Succès.** — C'est avec plaisir que nous apprenons que Mademoiselle Jeannette Missogé, licenciée en droit, fille du sympathique agent d'affaires de la rue Neuve, vient d'obtenir brillamment à Toulouse son diplôme supérieur de Droit Public.

Nos vives félicitations.

**Fête du Club Stella.** — Le résultat du tirage de la souscription faite par ce club au profit du Centre d'entraide des Prisonniers de Bergerac est affiché à la quincaillerie Tardif, rue du Pont, où les bénéficiaires des lots devront les retirer avant le 14 juillet.

A l'occasion de cette fête, le Club Stella a versé au Centre d'entraide des Prisonniers la somme de 14.393 francs.

**Générosité.** — Le Clan Lam Son, faisant partie des Eclairiers de France, de la 3<sup>e</sup> Légion Indochinoise, vient de faire parvenir au Secours National la somme de deux mille francs pour les aînés des bombardements aériens de Rennes.

Nous le félicitons pour ce beau geste d'entraide.

**Marriage.** — Le 19 juin a été célébré à la mairie de Bergerac le mariage de M. Pierre Hays, garde à la Penderrie, domicilié à Bergerac, rue Michelet, avec Mademoiselle Elise Rhodes, domestique, domiciliée à Bergerac, avenue du Professeur Calmette.

Une collecte a produit, pour les pauvres de notre ville, la somme de 103 francs. Tous nos remerciements et nos vœux de bonheur.

**Collis aux prisonniers de la Croix Rouge.** — A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1943, la Croix Rouge de Bergerac ne confaçonnera plus de collis que pour les prisonniers dont elle possède la fiche d'inscription.

Le nombre maximum de collis à confaçonner en juillet pour chaque prisonnier est de deux.

**Colonne de Vélaines.** — Les familles qui ont fait inscrire leurs enfants pour la colonne de Vélaines, sont informées que le départ fixé au 5 juillet est remis à une date ultérieure.

Contrairement à ce qui a été annoncé, il n'y aura qu'un seul séjour et un seul départ le 19 juillet.

Les familles seront avisées en temps utile de l'heure de la visite médicale et de la remise des cartes d'alimentation, ainsi que de l'heure du départ.

Les quelques colons qui n'ont pas encore rapporté les fiches d'inscription, dûment remplies, sont priés de se hâter. A ce jour, les inscriptions sont closes.

**Essai d'abeilles enlevées.** — Une enquête a été ouverte par le gendarmier de Villambard au sujet du vol d'un essai d'abeilles, d'une valeur de 800 francs, commis au préjudice de M. Guy Allafort du Verger, 40 ans, propriétaire au hameau des Magnols, commune de Saint-Jean-d'Estillac.

**ACHAT**  
**VENTE**  
**ECHANGE**

**MEUBLES ANCIENS ET MODERNES**

**Maison V<sup>o</sup> GOT**  
E. BENOIST Gendre, Successeur  
11, rue Monnet-Sully, BERGERAC  
Location Téléphone 652

**Période des congés.** — Sont actuellement fermées, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet inclus, les boulangeries dont les noms suivent :

Audebert, desservie par MM. Peyrefitte, Rouzé, Flandra.  
Nouaillat, desservie par MM. Fassy, Fayolle, Flandra.  
Auran, desservie par MM. Belvès, Marsal, Bianehard.  
Salleneuve, desservie par MM. Lapeyre, Chalaigier, Marsal.  
Néaçon, desservie par MM. Cailler, Fayolle, Vergnat.

**Trouvailles.** — Il a été trouvé :

Une veste de dame par M. Ducos, rue de la Maladrerie.  
Une bague alliance or, portant initiales et inscription, par M. Thadlet, 83, rue de La Bétié.  
Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des épaves.

**On a volé.** — Des fèves et du vin au préjudice de Madame Seulas, propriétaire à la Marcaudie, commune de Monseg.

Et un billet de 5.000 francs qui était placé dans le sac à main de Madame Gaubry, du même lieu.

Dans la nuit du 17 juin, deux lapins et une poule, estimés 200 frs, au préjudice de M. Lajunie, 63 ans, négociant à Eymat.

Dans la même nuit du 17 juin, deux grosses lapines, d'une valeur de 100 francs appartenant à M. Louis Prévôt, 38 ans, cultivateur aux Piscoes, commune de Beuniasgues.

Enquêtes de la gendarmerie.

**Fête des Mères.** — Les Mères médaillées de Bergerac qui ont reçu un diplôme au cours de la fête du 30 mai 1944, sont invitées à venir à la permanence de l'Union Familiale Bergeracoise échanger leurs tickets de légumes sans contre le poids de haricots correspondant.

Celles qui ne pourraient se déplacer momentanément sont instamment priées d'envoyer sans délai ces tickets par la poste au Secrétaire de l'U. F. Leur part leur sera ainsi réservée et leurs tickets pourront être remis au grossiste en temps utile.

Les intéressées sont priées de prévoir un emballage pour loger leur part respective.

**Rationnement de l'électricité.** — La société Gaz et Electricité de Bergerac informe ses abonnés de la mise en application des nouvelles restrictions d'électricité instituées par la Déclaration n° 19 en date du 9 avril 1943 de Monsieur le Directeur de l'électricité. En conséquence, la consommation qui sera enregistrée à partir du relevé de compteur effectué entre le 23 juin et le 17 juillet ne devra pas dépasser les chiffres qui ont été communiqués à chaque abonné.

**Etablissements DURAND-BARJEAUD**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Réunis en Assemblée générale ordinaire le 20 juin courant, les actionnaires de la Société anonyme des Etablissements DURAND-BARJEAUD, ont approuvé à l'unanimité les rapports, comptes et bilan pour l'exercice écoulé.

Le dividende a été fixé à 21 francs brut par action. Il est payable à la Caisse de la Société, à dater du 1<sup>er</sup> juillet prochain, contre remise du coupon n° 11.

**Planteurs de tabac.** — Les planteurs de la commune de Bergerac qui ont besoin de fil de fer et ficelle pour l'aménagement de leurs séchoirs, doivent se faire inscrire, avant 30 juin dernier délai, à la coopération paysanne, 3, rue St-Esprit à Bergerac.

**AVENDRE** Commerce grains, chef-lieu de canton.  
Bonne affaire.  
Hôtel-Café-Restaurant, centre ville, Villa Bergerac, 5 pièces, 350.000.  
Habitation chef-lieu de canton, confort, 250.000.  
S'adresser L. DHUMERELLE & Fils, 52, place Gambetta, Bergerac, 333

**PERDU** dimanche matin 20 juin, entre Pécharmant et l'Hôpital, un câble de vélo n° 2234 E. Prière de rapporter à l'Usine à Gaz. Bonne récompense. 392

**Cirque Bureau**  
Ce soir, Jeudi 24  
Vendredi 25 juin  
2 soirées de gala, à 20 h. 30  
Programme sensationnel  
**LES ALGÉVOL**  
Trapèze volant  
**LES MAROCOS**  
Sauteurs Arabes  
ET  
**20 ATTRACTIONS**  
**M. et Mme GLASNER**  
et leurs 35 Chevaux dressés  
et 10 Clowns

**R. TUFFAY**  
de Bordeaux  
reçoit à nouveau tous les samedis de 10 heures à 16 h. 30, 17, rue du ruisseau de Caudeau, Bergerac.

**Animaux de boucherie.** — Le maire de la ville de Bergerac fait savoir que la Commission d'Achat de Bergerac recevra, le mercredi 30 juin courant, à 10 heures, à l'Abattoir, tous les animaux de boucherie qu'on voudra lui présenter.

**VOUS QUI DESIREZ**  
Vendre ou Acquérir Propriétés, Villas, Fermes ou Châteaux  
Tous prix, toutes contenance  
Une seule adresse :  
Cabinet Jean-Ernest CROUZEL,  
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers, Le Buisson (Dgne), aux G. N. F.  
Téléphone 9.

**Ecole Saint-Esprit.** — Résultats aux examens, année scolaire 1942-1943.

**Diplôme d'études primaires préparatoires.** — Alary Ginette, Constance Suzette, Fallié Colette, Fern Hugnetto, Forlonbeux Pierrette, Fourné Simone, Lasserre Marinette, Roubaud Sylvette, Virecoulon Christiane.

**Certificat d'études primaires.** — Andrieux Josette, Audouin Josette, Ardouin Colette, Barjon Josette, Ballan Lime, Bonnat Héloïse, Dubois Simone, Fuyant Colette, Gouzeu Florlette, Lacoste Denise, Lafon Jeanne, Lafon Marcelle, Lanne Yvette, Lelsolve Arlette, Legrand Ginette, Leszauou Hugnetto, Paullias Antoinette, Raygon Jeanne, Tenet Laure, Vitrac Micheline, Vergine Jacqueline.

**Brevet élémentaire.** — Session d'octobre : Delany Paulette, Bertrand Pierrette.

Session de juin : Barbot Marie-Jeanne, Bonnesfond Louise, Charbonnet Lucette, Cepillet Geneviève, Guilleminot Eva, Lavandier Hugnetto, Lebourcy Raine, Lescant Pierrette, Lequeyrie Marthe, Reux Simone.

**Concours de recrutement des élèves institutrices.** — Roussel André, n° 4, Lafon Monique, n° 9.

Nous adressons nos félicitations aux jeunes lauréates, à leurs dévoués professeurs et à Mme Martin, la distinguée directrice de l'école et du cours complémentaire de la rue Saint-Esprit.

**L. Dhumérille & Fils**  
52, place Gambetta  
Transactions immobilières  
Achat et vente de Propriétés  
Fonds de Commerce, Industries

Naissance. — Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de...

Société Littéraire et Artistique. — La société Littéraire...

Cette soirée est fixée au 3 juillet. Nous ne saurions trop féliciter les organisateurs...

Viticulteurs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Dordogne...

Am marché du 19 juin. — Marché insignifiant. Apparus extrêmement restreints de légumes frais...

Cinéma Cyrano. — Jeudi, samedi, dimanche. Evivre Popesse, Henry Garat dans Le Valet Maître...

Cinéma Odéon. — Vendredi, samedi, dimanche. Marseille Balia et Jean Marat dans Le Capitaine Benoit...

Vous trouverez en vente libre de Lysarsine contre le Mildiou, le mildiou de la vigne, l'Étafydyme...

Ficelle Alfa pour attaches, à ancienne Maison Ed. Bonchillon, A. DELBASTY, successeur, place des Deux-Centils et rue St-Louis, Bergerac...

Si les femmes savaient. Les femmes s'évitent bien des maux si elles connaissent mieux l'efficacité des gouttes Florides...

REMERCIEMENTS

M. William Kohler et Madame; M. Marcel Bideau et Madame, et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de leurs chers enfants...

M. et Mme René Ducros et leurs enfants; Mlle Jeanne Ducros, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de leur chère enfant...

REMERCIEMENTS

Mlle Emilie Ducros; M. et Mme René Ducros et leurs enfants; Mlle Jeanne Ducros, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de leur chère enfant...

DANS L'ARRONDISSEMENT St-CAPRAISE-DE-LALINDE

Grande course cycliste. — Le 26 juillet prochain, se déroulera dans notre commune une grande course cycliste d'un parcours de 100 kilomètres, dotée de prix importants.

Cette course est organisée par le Comité de Secours aux prisonniers, au profit des prisonniers de la commune, et avec le précieux concours du Cyclo-Club Bergeracois.

Un circuit bien compris aura le don d'intéresser toutes les communes environnant Saint-Capraise, rendant attrayante cette course où rivaliseraient les meilleures pédales de la Dordogne et des départements limitrophes.

Nous travaillons, vous contribuerez tous à adoucir le sort de nos prisonniers.

C'est une bonne œuvre, et chacun se doit d'aider notre dévoué Comité.

LALINDE

Succès scolaires. — Tous les élèves présentés par nos écoles ont été reçus.

Ecole de filles. — Au D. E. P. P.: Grillette Jeannine, Rebyrel Arlette, Tessier Micheline; au C. E. P. E.: Pralong Reine.

Ecole de garçons: Au C. E. P. E. Bonnichon Roland, Camberon Pierre, Delfour Serge, Garnier Albert, Hervey René, Jouault Pierre, Pralong Guy, Stéphane Camille.

Ecole de Sauvageat. — Au C. E. P. E.: Marey Yvette, Monestil Ginette, Laparra Gilbert.

Nos félicitations à ces jeunes lauréats et à leurs maîtres dévoués.

Les vols d'Alles-sur-Dordogne

Ces jours derniers, les gendarmes de Le Buisson ayant appris que neuf litres d'eau-de-vie avaient été dérobés dans la cave de M. Jean Piatevit, 67 ans, cultivateur à Marguil, commune d'Alles-sur-Dordogne, se rendirent sur les lieux...

Les gendarmes interrogèrent un domestique du village de Sors, nommé Étienne S..., 23 ans, et ce dernier se « mit à table ».

S... avait fréquenté deux jeunes individus actuellement détenus pour vols à la maison d'arrêt de Périgueux. Au cours de promenades nocturnes, que tous les trois accomplissaient dans la campagne où le domestique aurait été chargé de faire le guet, caves et volières furent visitées et le produit des vols fut impertinent.

L'enquête établit qu'avaient été soustraits: une cane-dinde, du poids de 4 kilos et d'une valeur de 500 fr., au préjudice de M. Basadet, à la Salveyrie.

Quatre coqs de deux kilos chacun, estimés 400 fr., appartenant à Mad. Segala née Evs Lafon, au même village de la Salveyrie.

Une dizaine de poules et un coq d'une valeur de 600 fr. au préjudice de Mad. Pradié née Julia Lesfargues, de Sors.

Un coq et une poule, estimés 120 fr., à M. Marcel Marty, de Sors.

Un pantalon de travail, toile bleue, valeur 200 fr., enlevé de la cour de M. Daniel Damien, cultivateur au village de Gardes.

Quatre bouteilles de vin vieux dérobées dans la cave de Mad. Clémentine Lesfargues.

Onze canetons enlevés au préjudice de M. Elle Viratelle, cultivateur au Buaquet.

L'enquête établira le degré de responsabilité de chaque participant aux divers vols que nous venons d'indiquer.

Teint clair, gal caractère. Comment serait-on de bonne humeur quand on digère mal, quand on souffre des nausées, ballonnements, migraines, constipations? Mais tout cela passe généralement, quand on grand après le dîner une tasse bien chaude de tisane Vichy-Flores. Ses plantes bienfaisantes associées au sel Vichy-Etat, favorisent le bon fonctionnement de foie, de l'estomac, de l'intestin. La digestion se fait mieux, la constipation est combattue et le teint s'éclaircit. Vichy-Flores, 14 fr. 90 la boîte. Ties Phis. Lab. Hélin, Chateauxreux, Vism 846 P. 2896.

Tribunal Correctionnel

Audience du 16 Juin. Présidence de M. Mariel, président; ministère public, M. Larigou, procureur de la République.

Pour vol de contrefaçon et autres à agens, Yves Gauthier, 19 ans, magasinier à Bergerac, est condamné à 3 jours de prison avec sursis et 1.200 francs d'amende.

Audience du 17 Juin. Vols — Pour vol de couvertures et sacs de couchage: Sergio Suarez, 27 ans, charpentier à Bergerac, 1 mois de prison.

Pour vol de vin: André Armandy, domestique à Lunas, 1 mois de prison avec sursis et 1.200 francs d'amende.

Pour vols divers: Georges Corrette, 40 ans, chef d'équipe, en fuite, 3 mois de prison par défaut; sa femme, née Elodie Viblen, 37 ans, également 2 mois par défaut.

Mauvais traitement à enfant. — Roger Hortion, 27 ans, cultivateur à Monbazillac, 8 jours de prison.

Abandon de travail sans autorisation. — Jean Bertrand, 28 ans, manœuvre à Bergerac, 15 jours de prison par défaut.

Incendie volontaire. — Pellegrino Piatevski, 44 ans, bûcheron à Urval, 600 francs d'amende.

Coups et blessures volontaires. — Albert Grous, 66 ans, propriétaire à Boisse, 15 jours et 1.000 francs d'amende; André Capdeville, 48 ans, domestique à Boisse, 600 francs d'amende.

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES. VanHollebeke Marcel, av. Calmette. Chianetti Alvina, id. Dussau Gilbert, à Peyrelevade.

Delmas Pierrette, av. Calmette. Zyla Jeannine, id. Garric Françoise, rue Candillac.

Jos Jacqueline, Place Bellégarde. Rondil Michel, avenue Pasteur. Escoubeyron Danièle, av. Calmette.

Costisella Marie Madeleine, rue de l'Indépendance. Javayrac Michel, rue Professeur Pozzi.

Coto Marie, à Valade. Genthier Pierrette, av. Calmette.

MARIAGES. Pretot Gilbert, agent technique au cadastre, de Bergerac, et Gendré Yvette, couturière, de Bergerac.

Hays Pierre, garde à la Poudrerie, de Bergerac et Rhodes Elise, domestique, de Bergerac.

Chori Joseph, peintre, de Bergerac, et Neveu Angèle, s. p., de Bergerac.

Pipart Auguste, 45 ans, s. p., rue des Frères. Chateau François, 48 ans, s. p., rue Marchal Joffre.

Vidal Augustin, 52 ans, cultivateur, rue Marchal Joffre. Laval Albert, 47 ans, mécanicien S. N. C. F. rue Théophile Gauthier.

Faugère Marie, Veuve Antoine Feyt, 78 ans, s. p., au Terme du Rooy. Boute Marie, veuve Ducros, 76 ans, s. p., rue Belzunce.

Delmont Jean, 37 ans, manœuvre, rue de gala. Barque Abel, 40 ans, employé à la poudrerie, avenue Calmette.

Pour vous fortifier. Quintonine.

Les Sports

AVIRON La deuxième journée des Championnats de France

Huit sociétés, les plus belles équipes, les plus beaux noms: Vichy Toulouse, Limoges, Bayonne, Castillon, La Réole, Villeneuve, Bergerac.

Nous volait à la veille de la grande manifestation d'Aviron, organisée sur le bassin de l'Alba, par le Sport Nautique de Bergerac.

Toute la presse française a noté cette journée, et notamment le grand journal sportif l'Auto, sous le patronage duquel elle est placée.

Cette journée doit se diviser en deux parties. La première est réservée au championnat de France Inter-clubs et mettra aux prises l'Aviron Vichysois, le Club Nautique de Limoges, l'Aviron Villenavois et le Sport Nautique de Bergerac.

La deuxième, aux régates Interscolaires, qui doivent être considérées comme des régates nationales, puisqu'en plus des clubs déjà cités, nous pouvons noter: l'Aviron Bayonnais, champion de France 1944 à « huit » rameurs seniors; le Racing-Club de Castillon, champion de France à « quatre » rameurs 1942; l'Emulation Nautique de Toulouse, finaliste du championnat de France à « deux » rameurs; enfin, l'Aviron Réolais, vainqueur à « quatre » juniors aux championnats à la mer 1943.

Cette journée sera sans conteste une des plus belles qui ait été organisée dans le S.-O. Un championnat de France avait la lettre. La finale qui se disputera à Paris ne sera certainement pas aussi intéressante à suivre.

Puis de 25.000 fr. de frais ont été engagés par le S. N. de Bergerac. Pour les oeuvres, il faut que le public réponde à l'appel des organisateurs, que les resquilleurs habituels soient dans l'obligation de régler leurs places. A cet effet, des contrôleurs volants ont été prévus. Le public est prié de conserver le billet d'entrée qui devra être présenté à toutes réquisitions.

Des chaises seront mises à la disposition des spectateurs, qui pourront se placer à l'endroit qui leur conviendra le mieux.

L'organisation sera parfaite. Tout sera prêt. Départ de la première course à 15 heures: De 10 minutes en 10 minutes, le départ des autres épreuves sera donné.

3 heures de sport, et quel sport! Tous les Bergeracois seront présents sur les rives de la Dordogne et applaudiront les meilleurs. A dimanche.

Le vieux gabier. D'autres engagements. En dernière minute, nous apprenons que la société nautique de Fumet-Libos vient d'engager son « huit » juniors, « huit » seniors, 3e catégorie.

Au programme, il y aura donc dans les quinze courses prévues, trois courses à « huit ».

L'arrivée des rameurs. Les rameurs de l'Aviron Bayonnais arriveront par le train de Bordeaux, samedi soir, à 21 h. 30; ceux de Toulouse, par le train du Buisson, même jour, à 22 heures; ceux de Vichy, dimanche matin.

Aux régates de Sainte-Foy. Pendant que les rameurs du « huit » seniors de Bergerac poursuivent leur entraînement, au vu du championnat de France, qui doit se courir à Paris les 7 et 8 août 1943, leurs camarades s'étaient rendus à Sainte-Foy pour participer aux régates organisées par le C. N. Foyen.

Le S.N.B. a enregistré la victoire du « deux » Tournarie-Abellan et de « quatre » cadets. Les péchalas de Dufraiche se sont admirablement comportés. Bravo les jeunes.

Championnats d'Athlétisme Le serment de l'athlète

Dimanche dernier, l'U.S. Bergeracois avait été chargée de l'organisation des championnats départementaux d'athlétisme masculins et féminins.

Cette réunion suivie par un nombre public, voyait également la présence de nombreux athlètes.

Regrettons simplement que la Fédération Française d'Athlétisme, revenant sur sa première décision, ait eu à devoir faire disputer la même journée les Championnats masculins et féminins. Trop d'épreuves se trouvent ainsi inscrites au programme, imposant ainsi une tâche trop lourde aux organisateurs et une attention difficile au public.

Regrettons tout de même encore que la même Fédération donne l'ordre à ses athlètes nationaux, comme ce fut le cas pour Héricé dimanche, de se déplacer dans telle ou telle ville sans même prévenir les dirigeants du club de l'intéressé. Quel dit, revenons-en au sport tout court et réjouissons-nous de la venue de plus en plus grande des jeunes de l'athlétisme.

Les catégories cadets, juniors, cadettes et juniors féminins ont été, en effet, les plus nombreuses, et ce sont les athlètes de ces différentes catégories qui réalisèrent les meilleures performances.

Il faut signaler en premier lieu le beau résultat obtenu par le jeune Roudier qui, vainqueur huit jours plus tôt à Paris du Championnat de France scolaires (poids et triathlon), lance le poids à 14 m. 20, surpassant ainsi le record du Limousin (13 m. 03) et enlève nettement détaché le 80 mètres.

Ce sont ensuite les doubles victoires avec des temps et des performances excellentes des cadets Guillet et Lansade, des M.F.B.

Dans la catégorie féminine correspondante, les jeunes filles de l'U.S.B. se taillèrent la part du lion, puisque tous les titres leur échutent. Et, s'il faut féliciter sans réserve les Blanchard, Gallas, Gérard, Chevrier, Marlet, Cog, Rilhac, Gallez, Guey-lard, etc.; toute notre gratitude va à ce grand modeste, à ce professeur magnifique qui prépare ses élèves, les façonne à son image, leur donne la volonté de vaincre, la discipline et l'amour du club, nous avons nommé M. Minot.

Domage que les athlètes féminines seniors soient pour le moment dépourvus de Bergerac, car les Clerc, Bouquet, Cruzot et Roudier auraient encore apporté de nombreuses victoires à leur club, tout en réalisant devant le public bergérois des performances de classe nationale.

Pour terminer, nous signalerons la belle victoire de Delmaré au 200 m. juniors, le double succès de Bernard aux lancers du poids et du disque junior, le même double succès de Schwartz aux 100 et 200 m. seniors et aussi l'absence avec laquelle Despont au 400 m. et Lapaquellerie au 800 m. enlèveront le titre de Champion Départemental.

Nous arrivons ainsi à un total de 21 victoires, résultat qui vient consacrer la vitalité de notre grand club local et fait envisager avec confiance les très prochains Championnats du Limousin.

Les Enfants de Stella aux Championnats de la Dordogne

Dix-huit premières et secondes places. L'équipe du patronage Bergeracois s'est très honorablement comportée au cours des Championnats départementaux d'athlétisme. Au masculin, 6 premières places avec Lansade qui enlève le 300 mètres plat et le saut en longueur cadets; Guilhot le 55 mètres haies et le saut en hauteur cadets; Lavédan le saut à la perche juniors et Rohet le saut en longueur seniors avec un bond de 6 m. 06. Neuf secondes places: Labadie à une poitrine au 100 mètres et au 800 mètres seniors; Mirabal avec un jet du poids cadets de 13 m. 81 battant le record du Limousin, Brun battu de justesse au 200 mètres juniors, et à 1 cent à la longueur, Despont au 800 mètres juniors, Cadalen au disque, Lambert au 400 mètres haies, Poydoyeux à la hauteur seniors. Quelques bonnes

ON DEMANDE une caissière ou aide-caissière 1.200 fr. par mois, nourrie, logée; une bonne à tout faire, 1.000 fr. par mois, nourrie, logée. S'adresser bureau du journal. (Visa n° 344). 393

trois mêmes places dont celles de Ca... dation au poids sembler et un javelot, et Ury au 410 m. haies juniors.



BOULES

Grand prix des Galeries Modernes Dimanche, se sont déroulées, les parties qui ont été suivies par un très nombreux public.

Cette belle journée de sport Boule se termina par la victoire de la quadrette Franceschetti, de la Boule Centrale, sur la quadrette Didier, de la Boule du Bréuil.

SUIS ACHETEUR bois d'œuvre et de chauffage. Gassia Maries, Prigenrieux.

SUIS ACHETEUR vins tout de provenance, faire offre à Sicaud, courtier en vins, route de Bordeaux, tél. 812. Bergerac.

A VENDRE Zimmerman usage commercial, dans rue principale, affaires très bien placées. Agence Mispégue.

LAINES occasion à vendre. S'adresser 5, av. Wilson. 319

A VENDRE cause manque fourrage, forte jument de culture 12 ans, habituée aussi à la voiture. S'adresser à M. Benmartin, à Thénac, par Sigoulès (Dordogne). 385

A VENDRE près ville, bonne maison 3 p. 4100 m2, 140.000. Magnifique propriété d'élevage, 28 hect., m. m. 6 p. et métairie, grand vivier, 11 hect., prairie clôturée, vin classé. Autres affaires intéressantes. Agence BONNAMY, cours d'Alsace, Bergerac. 366

CHERCHE appartement à louer 3 pièces et cuisine, gaz. S'adresser au journal. 388

A VENDRE poêle fonte, état neuf et tuyaux. Michal, 19, rue Meunet-Sully. 389

25 kil. DOMAINE de rapport Bergerac avec maison de maître, 40 hect., E. E. chépiets, 875.000, Havas Périgueux, n° 276.

MAISON au Bugue, partie libre de suite, 140.000. Havas Périgueux, n° 285.

MAISON à Limalouil, 45 000. Havas Périgueux, n° 267. 391

DEMANDE ménage meuble, septembre. Bost, Ginestet. Téléphone 2. (Visa n° 345). 396

SUIS ACHETEUR brabant canadienne cultivateur, herse, ratelonne. Bost, Ginestet. 396

A VENDRE bandages train arrières, conviendrait pour remorque. Bost, Ginestet. 397

CHERCHE à louer urgence, maison meublée en logement 3 pièces, région Bergerac. Ecrire Lacombe, 33, avenue du Président Wilson, Bergerac. 398

A VENDRE salle à m. Henri II, état neuf, 2 lits complets, machine Singer, Mallet, Les Granges, 1er d'Eymet, la Madeleine. 386

ECHANGERAIS propriété ecclésiastique (8 h 1/2-30 hect.), pour propriété plaine environ Bergerac. S'adresser bar. journal. 387

MACHEFER à vendre, à l'Usine à Gaz de Bergerac.

BONNE 80/6 ans. dem. pour ville et campagne. Ecr.: 2 894 Havas Périgueux. (Visa 9.933)

Ces maudites douleurs Ces douleurs ne qui vous laissent aucun répit, vous les chassez avec l'antirhumalimal Gandol. C'est un calmant très puissant et, de plus, un diluteur de l'acide urique. Le Gandol procure un soulagement rapide et durable dans les cas de rhumatisme, maux de reins, sciatiques, etc... Neuen annul pour l'estomac. Thea Phos: 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Heilm, Chateauroux, Visa 846 P. 2638.

Etude de M° HERTZOG, notaire à Bergerac

Attribution de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M° Ed. HERTZOG, notaire à Bergerac, des premiers et neuf juin mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Bergerac le dix-sept juin mil neuf cent quarante-trois, folio 27, n° 253, par le receveur qui a perçu les droits.

Monsieur Stanislas-Joseph ROUMAGÈRE, entrepreneur, demeurant à Bergerac, lieu dit Caville. Et Madame Marie ROUMAGÈRE, sans profession, veuve en premières noces de Monsieur Roger COUILLERAS, veuve en secondes noces de Monsieur Henri DUCATILLON, et épouse en troisièmes noces de Monsieur Pierre-Michel OLETTA, avec lequel elle demeure à Caville, commune de Bergerac.

Ont précédé entre eux au partage des biens dépendant tant de la communauté ayant existé entre Monsieur Félix ROUMAGÈRE et Madame Jeanne MARTINET, leurs père et mère, que des successions de chacun d'eux, aux termes de cet acte il a été attribué à Madame OLETTA, sans souite à sa charge, un fonds de commerce de débit de boissons et épicerie, comprenant l'enseigne et le nom commercial, le matériel, l'achalandage et la licence.

L'entrée en jouissance est fixée rétroactivement au deux mai mil neuf cent quarante-deux.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M° HERTZOG, notaire, à Bergerac, dans les vingt jours de la seconde insertion.

L'insertion prévue par l'article 34 de la loi du vingt-neuf avril mil neuf cent vingt-six, paraîtra au Bulletin annexé du Journal Officiel.

Pour première insertion. Signé: Edouard HERTZOG.

Etude de M° MARSAUD, notaire à Sainte-Alvère (Dordogne)

Attribution de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M° MARSAUD, notaire à Sainte-Alvère (Dordogne), le cinq juin mil neuf cent quarante-trois, enregistré, Monsieur Hériodot MITRIDATE, propriétaire cultivateur et marchand-fermier, et Madame Jeanne FARGES, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à la Courdie, commune de Sainte-Alvère, ont fait donation à leurs six enfants d'un fonds de commerce de maréchalerie, exploité à la Courdie, commune de Sainte-Alvère, comprenant la clientèle et l'achalandage y attachés, et le matériel servant à son exploitation, et aux termes du même acte le dit fonds de commerce de maréchalerie a été attribué à Monsieur Léo MITRIDATE, cultivateur et marchand-fermier, demeurant à la Courdie, commune de Sainte-Alvère.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au plus tard dans les vingt jours qui suivront la deuxième insertion, et seront reçues en l'étude de M° MARSAUD, notaire à Sainte-Alvère.

Pour première insertion. Signé: MARSAUD.

Calculs et troubles du foie

Cholécystites — Coliques hépatiques grandement améliorés en quelques semaines par les Dragées de Magnésium aux sels halogénés de magnésium. Cessation des douleurs au côté droit, des mauvaises digestions, des vomissements, nausées, coliques. Résultats remarquables. Documentation scientifique du plus haut intérêt envoyée gratuitement par les Laboratoires D. A. Romon, 30, rue Malsherbes, Lyon.

Etude de M° HERTZOG, notaire à Bergerac

Donation et cession de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M° Ed. HERTZOG, notaire à Bergerac, le neuf juin mil neuf cent quarante-trois, enregistré le dix-huit juin mil neuf cent quarante-trois, folio 23, n° 156 par le receveur qui a perçu les droits.

M. Pierre GASTESOLEIL, propriétaire et cordonnier en vins, demeurant aux Marquets, faubourg de la Madeleine, à Bergerac.

Et Madame Lucie-Jeanne-Antoinette GASTESOLEIL, sans profession, épouse de Monsieur André LAUR, directeur départemental du service économique avec lequel elle demeure à Albi, rue du Roe.

Ont, Monsieur GASTESOLEIL fait donation par préciput et hors part, et Madame LAUR, fait cession.

A Monsieur Lucien GASTESOLEIL, propriétaire, demeurant aux Marquets, commune de Bergerac.

Des droits leur appartenant sur un fonds de commerce de courtier en vins, exploité à Bergerac, aux Marquets, comprenant les éléments incorporels et la licence.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier juillet mil neuf cent quarante-trois.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M° HERTZOG, notaire à Bergerac, dans les vingt jours de la seconde insertion.

L'insertion prévue par l'article 34 de la loi du 29 avril 1926, paraîtra au Bulletin annexé du Journal Officiel.

Pour première insertion. Signé: Edouard HERTZOG.

Foudres, Demi-Muids Cuves, Barriques en lias blanche et rouge

Tonnellerie DE SA CONTE

ROUTE DE POMBONNE Tél. 608 BERGERAC Tél. 508 achète tartre blanc et rouge

EXTRAIT des minutes du Greffe du tribunal de première instance de Bergerac.

Par jugement contradictoire du dix-huit mars mil neuf cent quarante-trois, Le tribunal correctionnel de Bergerac a condamné les nommés:

DUPLAN Auguste, viticulteur à Laforce, né le 21 septembre 1877 à Villeneuve-les-Avignon (Gard);

OSTAN César, métayer à Surpoulet commune de Prigonrieux, né le 6 mars 1887 à Torre di Mosto (Italie);

LACREE Janvier, propriétaire à Laforce, né le 16 janvier 1873 à Montagnac-la-Crempeuse;

GIANDUZZO Fernand, métayer au Marais, commune de Saussignac, né le 28 février 1910 à Portogruero (Italie);

JAMMES Elis, cultivateur au Fleix, né le 31 mai 1909 à Le Fleix.

DUBOIS Jean-Baptiste, propriétaire à Le Fleix, né le 13 janvier 1872 à Sainte-Innocence d'Eymet;

HUGUET Clément, cultivateur à Le Fleix, né le 15 mars 1888 à Chantonay (Vendée);

PAULY Joseph, propriétaire à Saint-Antoine-de-Breuilh, né le 29 novembre 1875 à Saint-Pierre-d'Eyraud.

PHYREBRUNE Jean, propriétaire à Saint-Antoine-de-Breuilh, né le 4 mars 1893 à Mouldyrier.

Chacun à la peine de 1.200 francs d'amende, à quatre insertions par extrait du jugement dans les journaux: L'Indépendant, le Journal de Bergerac, la Petite Gironde et le Courrier du Centre, et au paiement de dommages-intérêts au Comité national des Appellations d'origine et au Syndicat en vins de l'arrondissement de Bergerac, parties civiles.

Pour délit de fausse déclaration de récolte de vin sous une appellation contrôlée.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de monsieur le Procureur de la République.

Le Greffier, Signé: PASQUET Le Procureur de la République, Signé: LARTIGUE.

EXTRAIT des minutes du Greffe de la Cour d'appel d'Agen.

Par arrêté contradictoire et définitif rendu le huit avril mil neuf cent quarante-trois,

La Cour d'appel d'Agen, Chambre correctionnelle, a condamné le nommé:

POIRIER Paul-Jean-Louis-Marie, 38 ans, profession: cultivateur, à Perche, commune d'Eymet (Dordogne), né le 2 septembre 1904, à Servon, département de la Manche.

A la peine de deux mois de prison avec sursis, 2 000 francs d'amende et à quatre insertions par extrait de l'arrêt dans les journaux: le Courrier du Centre, la Petite Gironde, L'Indépendant de Bergerac, et le Journal de Bergerac, sans que le coût de chaque insertion puisse dépasser deux cent cinquante francs.

Pour délit de mouillage et écrémage de lait commis le sept juillet mil neuf cent quarante-deux, à Bergerac.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de Monsieur le Procureur général.

Le Greffier, Signé: ILLISIBLE. Le Procureur général, Signé: ILLISIBLE.

EXTRAIT des minutes du Greffe du tribunal de première instance de Bergerac.

Par jugement contradictoire du vingt-cinq mars mil neuf cent quarante-trois;

Le tribunal correctionnel de Bergerac a condamné le nommé:

MARTINET Georges, propriétaire, à Saussignac, né le 29 octobre 1899 à Lembras (Dordogne).

A la peine de trois mille six cents francs d'amende, à quatre insertions par extrait du jugement dans les journaux L'Indépendant, le Journal de Bergerac, la Petite Gironde et le Courrier du Centre et au paiement de cinq cents francs de dommages-intérêts au Comité National des appellations d'origine et trois cents francs au Syndicat des propriétaires viticulteurs de la Dordogne, parties civiles.

Pour délit de fausse déclaration de récolte de vin sous une appellation contrôlée.

Pour extrait certifié conforme, délivré à la requête de Monsieur le Procureur de la République.

Le Greffier, Signé: PASQUET. Le Procureur de la République, Signé: LARTIGUE.

EXTRAIT des minutes du Greffe du tribunal de première instance de Bergerac.

Par jugement contradictoire du dix-huit mars mil neuf cent quarante-trois,

Le tribunal correctionnel de Bergerac a condamné les nommés:

MOUFRENGAS Ferdinand, cultivateur, à Saint-Antoine-de-Breuilh, né le 4 avril 1901, à Atur (Dordogne);

VIDAL Gaston, cultivateur, à Saint-Antoine-de-Breuilh, né le 17 septembre 1881, à Thenon (Dordogne).

Chacun à deux mille quatre cents francs d'amende, à quatre insertions par extrait du jugement dans les journaux L'Indépendant, le Journal de Bergerac, la Petite Gironde et le Courrier du Centre et au paiement de dommages-intérêts au Comité National des Appellations d'origine et au Syndicat en vins de l'arrondissement de Bergerac, parties civiles.

Pour délit de fausse déclaration de vin sous une appellation contrôlée;

Pour extrait certifié conforme, délivré à la requête de Monsieur le Procureur de la République.

Le Greffier, Signé: PASQUET. Le Procureur de la République, Signé: LARTIGUE.

L'Administrateur-Gérant: R. TAILLANDIER.

EXTRAIT des minutes du Greffe du tribunal de première instance de Bergerac.

Par jugement contradictoire du dix-huit mars mil neuf cent quarante-trois,

Le tribunal correctionnel de Bergerac a condamné les nommés:

BORDBRIE Auguste, métayer à Gardonne, né le 17 février 1905 à Lamonzelle-Monestauc (Dordogne);

MARGOUTI Marie, veuve Eybonnet, cultivatrice à Saint-Antoine-de-Breuilh, née le 25 novembre 1889 à Saint-Antoine-de-Breuilh;

PETAVEL Paul, cultivateur à Saint-Antoine-de-Breuilh, né le 10 août 1902, à Saint-Maurice (Suisse);

SERVANT Elis, cultivateur à Saint-Antoine-de-Breuilh, né le 8 juillet 1877 à Saint-Antoine-de-Breuilh;

PELLETAN Camille, viticulteur à Saint-Antoine-de-Breuilh, né le 11 novembre 1886 à Saint-Antoine-de-Breuilh;

BOYER Hubert, propriétaire à Saint-Antoine-de-Breuilh, né le 11 mars 1896 à Saint-Antoine-de-Breuilh;

CHANTEGREL Jean, métayer à Saint-Antoine-de-Breuilh, né le 14 août 1890 à Limeuil (Dordogne);

SORT Gabriel, cultivateur à Saint-Seurin-de-Prats, né le 6 décembre 1886 à Moullet-et-Villemartin (Gironde);

DANIEL Luigi, cultivateur à Bergerac, né le 17 mars 1887 à Pedarobba (Italie).

Chacun à la peine de 3.600 francs d'amende, à quatre insertions par extrait du jugement dans les journaux: L'Indépendant, le Journal de Bergerac, la Petite Gironde et le Courrier du Centre et au paiement de dommages-intérêts au Comité national des Appellations d'origine et au Syndicat en vins de l'arrondissement de Bergerac, parties civiles.

Pour délit de fausse déclaration de récolte de vin sous une appellation contrôlée.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de monsieur le Procureur de la République.

Le Greffier, Signé: PASQUET. Le Procureur de la République, Signé: LARTIGUE.

Etude de M° René FEYDY, commissaire-priseur à Bergerac

Vente aux Enchères Publiques par suite de départ

Le mercredi 30 juin 1943, à 13 h. 30, à Bergerac, Hôtel des Ventes, place Gambetta, il sera vendu aux enchères publiques un

BON MOBILIER

savoir: lit de milieu et sommier, matelas, lit pliant, belle salle à manger chêne (glace, buffet et desserte, dessus marbre, 6 chaises), commodes, canapé lit, beau service de table 12 couverts neuf, lot important de draps, belles glaces de salle à manger et de salon, consoles, belle garniture de cheminée L. A. V., sellettes, services de table et à café, buffet, machine à coudre Singer, service de verres, armoire antenne, fauteuil et tables de jardin, porte manteaux parapluie, vestiaire, lot important de batterie de cuisine, cuisinière.

Un stock de parfumerie en stock, vieille eau de Cologne, etc...

Au comptant frais en sus.

R. FEYDY. Exposition jour et lieu de vente de 9 h. à 12 heures.

AGENCE BERGERACOISE

21, rue des Carmes (pl. du Jardin-Public) Téléphone 602

A VENDRE

Plusieurs maisons, en ville et à campagne. Propriété de rapport. Jonissance médiate. Petit prix. Plusieurs enols bien situés. Commerce de bois, avec fours à bonbonisation.